

VILLE
DE
GENAPPE



Monsieur Dominique Vanespen,

Tél: 067/79.42.00.
Fax: 067/79.42.47.
mail.: info @ genappe. be
Internet : www . genappe. be
Bpost. : BE15 000005066430
Belfius : BE90 091000145832

Nos références à rappeler
AG/642./AP

008840

Votre demande du
10 novembre 2015

Vos références

Entrée n°
010586*16.11.2015

Objet : Votre courrier du 10 novembre dernier - Projet de nouvelle crèche communale à la rue Point du Jour.

Cher Monsieur, ↴

Nous accusons bonne réception de votre courrier du 10 novembre dernier relatif au projet de nouvelle crèche communale à la rue Point du Jour.

Nous vous en remercions car enfin vous nous donnez aujourd'hui l'occasion de vous expliquer nos motivations et les différentes étapes de ce dossier pour vous permettre de vous exprimer en pleine connaissance de cause dans les médias de votre choix.

Comme vous le savez, l'offre de places publiques d'accueil dans le secteur de la Petite enfance est nettement inférieure aux besoins, à Genappe comme dans d'autres communes du Brabant Wallon. A Genappe, nous avons entre 100 et 120 demandes non rencontrées, malgré nos 2 crèches (24 et 16 places) et nos 8 accueillantes à domicile.

Nous n'avons donc pas hésité quand l'ONE a lancé un nouvel appel à projets pour la subsidiation de nouvelles places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans et introduit une demande de subside pour la construction d'une crèche de 42 places à Bousval. Comme vous le savez, cette demande a obtenu un accord de la part de l'ONE et de la Région Wallonne et nous mettons tout en oeuvre pour parvenir à ouvrir ce nouveau milieu d'accueil dans les délais qui nous sont fixés, c'est-à-dire avant le 30 juin 2017 au plus tard.

Pourquoi une crèche ?

Nous intervenons aujourd'hui dans l'accueil d'environ 75 à 80 enfants avec un coût net total pour la Ville d'environ 300.000 €.

Gestionnaire du dossier :

Annexe :

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Bourgmestre – Espace 2000 n°3 à 1470-GENAPPE.

Pour augmenter le nombre de places d'accueil, nous essayons bien sûr de développer le secteur des accueillantes conventionnées chez qui le coût net à la place est le moins élevé, mais avec peu de succès, vu le manque d'attractivité du statut professionnel des accueillantes à domicile et les difficultés liées à la conformité de leurs logements.

Néanmoins, en 3 ans, nous sommes passées de 5 accueillantes à 8 et espérons collaborer prochainement avec 2 nouvelles accueillantes, ce qui porterait à 10 le nombre d'accueillantes dans le service.

Mais cela ne suffit pas et nous devons donc investir également dans des places d'accueil en milieu collectif.

Nous savons qu'une place d'accueil en milieu collectif nous coûte actuellement près de 6000 € / an et par enfant.

Nous devons donc calibrer notre nouveau projet de manière à pouvoir assumer dans notre budget ordinaire les frais relatifs à ces nouvelles places.

Nos deux structures d'accueil actuelles sont organisées et subsidiées en MCAE (maison communale d'accueil des enfants) et font l'objet de subside nettement moins intéressant que s'il s'agissait de crèches. Après analyse et concertation avec les professionnels du milieu (ONE et ISBW), nous convenons qu'il convient de solliciter un subside pour transformer une MCAE en crèche, augmenter le nombre de places de cette structure et maximiser ainsi le subside de l'ONE, ce qui nous permettra d'absorber l'augmentation du coût à charge de la Ville dû à l'augmentation du nombre de places.

C'est finalement la MCAE de Bousval qu'il convient de transformer en crèche car c'est elle, en raison de son nombre de places limité à 16, qui coûte le plus cher si on ramène le coût total par enfant.

Pourquoi une crèche de 42 places ?

Le subside crèche n'étant alloué qu'à des structures de 36 enfants au minimum, il fallait au moins atteindre ce chiffre. L'ONE calcule ensuite ses subsides en fonction du nombre de places et par paliers. Le chiffre de 42 places est le chiffre qui nous permet de maximiser les subsides en personnel tout en restant dans des coûts que nous pourrions faire supporter à notre budget ordinaire.

Pourquoi une crèche à la rue du Point du Jour à Bousval ?

Différentes hypothèses s'offraient à nous et nous avons réalisé une analyse des avantages et inconvénients de chaque alternative, en tenant compte des impératifs suivants :

- nous devons choisir une situation où nous maîtrisons le foncier pour rester dans le délai d'une ouverture avant le 30 juin 2017 et utiliser le subside à la construction d'un bâtiment de qualité et non à l'acquisition d'un terrain ou immeuble ;
- nous devons choisir une solution qui permette la continuité dans le fonctionnement des 2 MCAE actuelles.

Nos possibilités foncières ne sont pas extensibles et le terrain de la rue du Point du Jour est celui qui nous permet le mieux de développer un projet d'accueil à la campagne, proche d'un centre de village et en même temps pas à Genappe puisqu'il y a déjà une MCAE à Genappe-centre.

Cette nouvelle crèche est bien sûr prévue pour les enfants de tous les ménages de l'entité et pas seulement pour les ménages du village de Bousval.

Gestionnaire du dossier :

Annexe :

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Bourgmestre – Espace 2000 n°3 à 1470-GENAPPE.

Vous estimez que le terrain retenu est fort proche de la N25 et des problèmes de pollution sonore et atmosphérique qui en découlent. Le constat de proximité est exact, même si on s'éloigne quelque peu de la

N237 qui actuellement longe la MCAE de bien plus près et si on doit bien reconnaître qu'on ne peut placer les habitants y compris les enfants sous une bulle sans aucun contact avec le monde extérieur y compris la pollution atmosphérique qui est devenue une composante inévitable de notre environnement, tout en sachant que notre situation est moins préoccupante que dans les grandes villes.

Nous sommes néanmoins sensibles à cette analyse et donnons directive à l'auteur de projet, maintenant qu'il est désigné, de réaliser une étude quant à la meilleure protection acoustique du bâtiment.

Quant à la protection de la qualité de l'air, nous sommes également vigilants à veiller au mieux à la qualité de l'air intérieur par l'utilisation de matériaux sains, par une bonne aération des locaux, ...

Mis à part le constat de départ sur le besoin de places supplémentaires et le fait qu'une nouvelle crèche sera immanquablement une réponse à ce besoin, on peut évidemment contester tous les choix qui, dans le déroulement du suivi d'un dossier, ont été posés par l'autorité.


La solution parfaite n'existe pas, mais il est également de la responsabilité de cette autorité de faire avancer le dossier pour que la réponse au besoin criant de places d'accueil arrive le plus vite possible et de la manière qui soit acceptée le plus largement possible.

Nous sommes en tout cas persuadés, avec ce nouveau projet, d'offrir à 42 familles de Genappe une solution d'accueil dans un cadre rural, dans un bâtiment qui sera conçu pour être fonctionnel, sain et agréable, et dans une équipe qui met toute sa compétence et son professionnalisme au service de l'enfant, de sa sécurité affective et de son développement.

Nous espérons avoir répondu à vos questions et restons à votre disposition, ainsi que Mme Janssens, Echevine de la Petite Enfance, pour poursuivre plus avant cette réflexion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Par Ordonnance
La Directrice générale,



M. TOCK



Le Bourgmestre,



G. COURONNE



Gestionnaire du dossier :

Annexe :

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Bourgmestre – Espace 2000 n°3 à 1470-GENAPPE.